

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 7 (1910-1911)

Artikel: À propos des chambres fédérales
Autor: Reynold, G. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-750378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DES CHAMBRES FÉDÉRALES

Notre Parlement vient donc de se réunir. Mais, au lendemain d'un vote qui démontre clairement le progrès accompli dans l'opinion publique par l'idée de la représentation proportionnelle, j'imagine que nos députés du Conseil des Etats et du Conseil national, — tous élus grâce à ce système majoritaire qui, déjà, semble réactionnaire, — se doivent demander les uns aux autres: „Représentons-nous bien le peuple suisse?“

Pour peu qu'on y réfléchisse, la réponse ne saurait être douteuse: Non, le Parlement ne représente point, à l'heure actuelle, la nation entière. J'avoue, pour ma part, être débarrassé de toute superstition démocratique: je préférerais me sentir gouverné par une volonté unique et ferme, mais responsable, plutôt que d'exercer, individu anonyme perdu dans une foule irresponsable, un demi-millionième de souveraineté illusoire; je ne pourrais supporter non plus, par exemple, la contrainte d'aller, sous peine d'amende, élire mon juge de paix, mon régent ou mon taupier. Mais enfin, puisque nous sommes en démocratie, et puisque la définition de la démocratie pure, c'est précisément la souveraineté directe et absolue du peuple, il est évident qu'un Parlement doit être l'image aussi complète que possible de ce même peuple. S'il est bon, s'il est nécessaire qu'un parti dominant existe, encore faut-il que ce parti existe réellement dans le pays, et non pas, d'une manière factice, dans les Chambres: sinon, nous avons une sorte de patriciat. On comprend donc que j'aie voté oui, le 23 octobre: je m'en fais gloire, car je suis Fribourgeois.

Et pourtant, je ne laisse pas de voir clairement, à côté de très grands avantages et du principe même d'équité, les inconvénients du système proportionnel. Le plus grave, à mes yeux, ce n'est pas le fameux „émiettement des partis“; — dieux! quelle langue ridicule que celle de la politique! — ce n'est pas l'envahissement des intérêts locaux, matériels, économiques: c'est l'instabilité des nouveaux groupes qui se formeront ou disparaîtront au hasard des circonstances. Voilà un argument dont on ne s'est guère servi! Il est pourtant sérieux, — plus sérieux que la crainte

affectée par le Président même de la Confédération, de voir la Ligue des paysans envoyer des députés à Berne.

Et pourquoi pas, en effet? La Ligue des paysans défend des intérêts autrement plus sérieux et plus nationaux que tel ou tel parti politique. Être un paysan suisse, mais c'est un titre de noblesse; et ce titre même impose des responsabilités, des devoirs à remplir vis à vis de la nation.

Voici, précisément, ce que je veux dire: Pour qu'un Parlement résume en toute vérité un pays, il faut qu'il résume les intérêts, les activités, la vie même de ce pays. Intérêts matériels, activités matérielles: quel singulier effroi nos politiciens ne semblent-ils pas éprouver, lorsque, par hasard, on parle devant eux de la représentation légale de tout cela! Comme si eux-mêmes, n'obéissant jamais qu'à d'austères principes, ignoraient la politique d'affaires et les motifs personnels! „Où est ton trésor, là est ton cœur“, dit l'Évangile: le cœur d'un aubergiste a quelque chance d'être dans sa cave, celui d'un marchand de grains dans les sacs de blé, celui d'un banquier dans son coffre-fort.

Il y aurait une statistique bien amusante à établir: c'est (faisant abstraction des étiquettes radicale, socialiste ou conservatrice), la liste des professions exercées par nos élus, la liste précisément de leurs petits intérêts. Nous serions peut-être étonnés de constater le nombre des marchands de vin et des marchands de soupe qui siègent sous la Coupole de Berne! En tout cas, l'„industrie hôtelière“, directement ou indirectement, a plus de représentants dans nos deux Conseils qu'elle n'aurait le droit d'en avoir, si, formant une corporation ou un syndicat, elle était autorisée par la Constitution à nommer des députés. Qu'arrive-t-il? l'attitude de tel chef de parti, les paroles éloquentes qu'il prononce devant ses collègues ou devant ses électeurs, sont dictées par des raisons de derrière les coulisses: ces farouches défenseurs des vertus nationales, de la démocratie, des grands principes, ont songé tout simplement à leurs comptes de fin d'année.

Mon Dieu! j'admets que ladite „industrie hôtelière“ est, hélas! une des principales ressources du pays: en ce cas, qu'elle se montre et qu'elle puisse légalement se montrer au grand jour! Les intérêts matériels existent: qu'eux aussi aient donc voix au

chapitre, suivant leur importance. J'aime autant d'authentiques mandataires de syndicats professionnels que ces tribuns socialistes qui sont pour la plupart des bourgeois ratés, des avocats sans causes, des pasteurs en rupture de Bible, des étrangers qui n'ont pu, chez eux, réussir. Et, parce qu'on est un ouvrier, un paysan, un industriel, est-on par le fait même incapable d'exercer un mandat? faut-il donc nécessairement appartenir à un parti politique pour représenter la nation?

Il y aurait quelque avantage à trouver un système capable d'organiser en vue d'un but commun et supérieur, les intérêts particuliers. Ces intérêts se verraient placés constamment en contact les uns avec les autres; ils connaîtraient la solidarité qui les doit unir, ils sentiraient qu'en dehors d'eux et au-dessus d'eux il y a „autre chose“. Et puis, nous sortirions peut-être ainsi de l'„incompétence obligatoire“, — cette incompétence démocratique, en vertu de laquelle il faut être vétérinaire ou colonel, ou peu s'en faut, pour siéger, par exemple, à la commission des Beaux-Arts.

La Suisse, ce n'est pas seulement quatre partis politiques: mais des paysans, des ouvriers, des patrons, des employés, des gens de toutes les classes; mais des sociétés, des syndicats, des communes, des universités, des Eglises; mais des écrivains, des savants, des artistes, des penseurs. Lorsque ces intérêts-là seront, comme en Angleterre, représentés officiellement et de droit aux Chambres, ne fût-ce que par un petit nombre de députés, on pourra dire que le Parlement est vraiment l'image du peuple.

GENÈVE

G. DE REYNOLD

Remarque. L'idée de M. de Reynold a été développée aussi par M. Bertschinger dans notre dernier numéro (pages 194 et 195); mais l'article de Reynold nous est parvenu *avant* la publication de l'article Bertschinger; coïncidence intéressante et d'autant plus instructive. Pour ma part, j'aurais plus d'une réserve à faire sur l'opportunité politique des „groupes d'intérêts“; ce sera pour un prochain numéro; le problème mérite en tout cas d'être étudié et discuté.

E. BOVET

